



Compte-rendu d'audience du 27/05/2021 à 13H30

Les personnalités ci-dessous ont assisté à l'audience :

- Mr le Recteur
- Madame la DASEN,
- Madame la Doyenne des inspecteurs ;
- le directeur de cabinet du recteur ;
- le DRH.

- Un représentant de chaque organisation syndicale

En introduction Mr Le Recteur a pris la parole pour faire le point sur la situation des personnels contractuels dans l'académie de Mayotte.

Sur 2751 personnels contractuels (enseignants, administratifs et ATOSS), 52 personnes n'ont pas eu d'avis favorable, ce qui représente 1,89 %

Il ne pourra pas avoir de renouvellement automatique des contrats, il est à noter que si le Rectorat constate un écart entre le côté professionnel et le service attendu le contrat s'arrête.

Il y a et il y aura une fin de contrat si l'inspection et/ou le chef d'établissement ne constate pas de progression.

Par ailleurs, le Recteur rappelle qu'il y a une procédure connue des enseignants contractuels concernant la reconduction de leur contrat.

Rappel :

- Les nouveaux ont un contrat de 1 an
- Ceux de l'an dernier, de 2 ans
- Ceux qui ont 2 ans d'ancienneté 1 an pour aller à 3 ans sauf non évalués, etc.... 1 an
- Ceux qui ont 4 ans2 ans
- 5 ans.....1 an
- Après CDI

Les organisations syndicales ont indiqué que les enseignants subissent des pressions des inspecteurs, des chargés de missions et des chefs d'établissement.

Pour le Recteur, il n'y a pas de pressions des chefs d'établissements, ou des inspecteurs ou des chargés de mission ;

Les enseignants contractuels sont des cadres, le métier d'enseignant ne s'improvise pas, cela demande du temps, les IPR et les chargés de mission en sont conscients !



Les organisations syndicales ont mentionné que les périodes de confinement ont eu un impact sur la qualité des formations dispensées aux enseignants contractuels.

Pour le Recteur, il n'y a pas d'impacts !

Il a été indiqué à la DASEN et à la doyenne des inspecteurs qu'il est nécessaire de rappeler clairement aux chargés de mission leur rôle : une visite "conseil" et une visite d'évaluation

Les visites "sanctions" ne devraient pas avoir lieu.

En effet, certains enseignants contractuels ont abandonné ou démissionné à cause de ce type de visite.

Les organisations syndicales ont demandé de la bienveillance compte tenu du contexte sanitaire, et un renouvellement des contrats sauf pour les cas graves ou d'insuffisance professionnelle notoire.

Le Recteur a trouvé les revendications de l'intersyndicale exagérées ! Monsieur le Recteur indique que lors du recrutement des enseignants contractuels, il doit avoir chez eux une prise de conscience concernant :

- leurs responsabilités dans la classe ;
- le fait que le renouvellement n'est pas automatique !

Il est essentiel de dire la vérité aux enseignants, cela signifie que les inspecteurs et les chargés de mission doivent clairement indiquer si cela ne va pas.

Pour les organisations syndicales, il faut que les IPR fassent un diagnostic objectif et cessent les procès d'intention devant les enseignants contractuels. Les IPR doivent alerter si l'enseignement dispensé par un enseignant n'est pas correct, il vaut mieux dire la vérité, les vérités que de laisser espérer un renouvellement.

L'intersyndicale a interpellé le recteur concernant la formation des enseignants contractuels

Le Recteur rappelle que les IPR ont mis en place un plan de formation et demande que les enseignants contractuels s'investissent dans ces formations.

Mme Vigier, la DASEN ajoute que ce plan de formation pour le premier et le second degré est reconnu sur le plan national par le ministère.

Selon elle, ces formations sont indispensables car il y a beaucoup de problèmes dans le premier degré. Certains enseignants n'ont pas conscience de leurs difficultés et leurs lacunes ce qui conduit à un non renouvellement

Les enseignants contractuels se plaignent de la qualité des formations, ils souhaitent bénéficier d'une formation de qualité afin de préparer les cours et se préparer aux concours.

Le Recteur a indiqué que les IPR et les chargés de missions feront des efforts dans le sens de la souplesse pour éviter des dérives.



L'intersyndicale a proposé :

- un tutorat pour les enseignants contractuels, un accompagnement dès le début de la rentrée scolaire au mois d'août ;
- la mise en place d'une cellule d'écoute pour les enseignants contractuels.

Le Recteur est revenu sur la reconduction des enseignants contractuels pour indiquer que même si un chef d'établissement émet un avis défavorable concernant un enseignant contractuel, le DRH peut ensuite émettre un avis favorable s'il juge nécessaire.

L'intersyndicale a demandé au Recteur de rappeler les missions de chacun (Chef d'établissement, IPR, chargés de mission) et les limites à ne pas dépasser.

L'intersyndicale a demandé au Recteur de trouver une solution pour résoudre définitivement les différents problèmes rencontrés par nos collègues étrangers contractuels lors du renouvellement de leur carte de séjour ou visas

Le Recteur a demandé au DRH de déléguer un responsable du rectorat à la préfecture, d'avoir un guichet unique Rectorat-Préfecture. Celui-ci pourra en plus s'occuper des problèmes de renouvellement de carte de séjour, de visas et d'éviter que les collègues étrangers ne subissent le même sort que les réfugiés arrivant par voie illégale à Mayotte.

Le DRH a promis au recteur qu'il fera les nécessaires.

L'intersyndicale : FNEC-FP-FO, Sgen-CFDT, Sud Education, Snalc, Unsa